



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2016

CONVOCAATION DU 13 JUIN 2016

La séance est ouverte à 20H30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15+3 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Yves HERRAULT M. Gérard AMESLON	Mme Anne-Marie DELOUBES	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	M. Christian MONCHÂTRE M. Philippe PAPILLON Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY	M. Sylvère GIRAULT M. Régis PASQUIER M. Jean-Marc PAINEAU	M. Eric TROCHON (arrivé à 21h) Mme Isabelle GELINEAU Mme Geneviève COURONNE
	ABSENTS EXCUSES :	M. Jean-Pierre HARASSE Mme Chantal PASQUIER Mme Gaëlle COTTEREAU	donne procuration à donne procuration à donne procuration à	M. Jean-Marie BOUCHÉ Mme Geneviève COURONNE Mme Anne-Marie DELOUBES
ABSENTE :		Mme Allison BOISLORET		

Est élu secrétaire de séance : M. Régis PASQUIER

Le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.
Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 9 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Cession du lot n° 17 au lotissement de la Petite Charmoie après avis de France Domaines
 - Tarif de location du théâtre au Centre Culturel Epidaure
- Accord du Conseil Municipal.

Le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. GIRAULT : Fossés suite aux orages, Presbytère, Effectifs des écoles, Diagnostic assainissement, Réunions sur la fusion des 2 Communautés de Communes.
- Mme ASSE-ROTTIER : Chemins du Vieux Château et des 4 Vents, Fossés.
- M. PASQUIER : Chemin du Petit Moulin.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET RÉALISATIONS EN COURS

Travaux Rue Nationale

Les problèmes de fonctionnement de la ligne de lampadaires d'éclairage public trottoir côté mairie ont été réglés sans avoir heureusement à retirer des pavés sur le nouveau parvis de la mairie.

Parmi les questions encore à traiter:

-Celui des arrêts-minute insuffisamment respectés et sans doute insuffisamment visibles.

Nous envisageons donc de mieux les identifier avec un marquage au sol.

-Quelques potelets supplémentaires vont être posés dans des endroits où nous constatons des risques indésirables de stationnement ou de passage de véhicules.

-La question du débouché de la rue de la Grosse Pierre sur la Rue Nationale.

La sortie de la rue de la Grosse Pierre sur la Rue Nationale se faisant bien souvent dans de mauvaises conditions de visibilité du fait du stationnement devant les commerces, il est prévu de mettre la rue de la Grosse Pierre en sens unique dans le sens de la descente.

-Nous avons signalé un arbre en difficulté au niveau du 30. Un examen général de situation sera fait en Septembre avec Arpaja.

Nous avons passé contrat avec la société qui a installé les radars pédagogiques pour qu'elle nous transmette régulièrement des informations sur les vitesses enregistrées.

Pour la période allant du 15 Avril au 5 Juin, on peut notamment constater que

1-Au niveau de la mairie, 81% des véhicules venant du Mans sont à moins de 50 km/h et 18% entre 50 et 70. Venant du centre du village, 57% sont à moins de 50 et 40% entre 50 et 70.

2-Au niveau de la Communauté de Communes, 15% des véhicules venant du Mans sont à moins de 30 km/h et 78% entre 30 et 50.

Venant du centre du village, 4% sont à moins de 30 et 82% entre 30 et 50.

Quelques vitesses étonnantes constatées:

-Au niveau de la mairie 145 km/h le 14 Mai à 4h, 140 km/h le 5 Mai à 6h45

-Au niveau de la CdC 128 km/h le 4 Mai à 4h41 etc etc

Autres travaux

- L'extension du parking de la Mairie est maintenant terminée. La Citeos va prochainement poser les trois lampadaires d'éclairage public prévus. Les plantations d'arbustes seront faites à l'Automne.

- Le Département a procédé au renouvellement de la couche de roulement en tapis d'enrobés d'une part rue du Val de Loir entre le rond-point de la Poste et le panneau d'agglomération, d'autre part rue de la Gare entre la Place du Château et la fin des bordures. Nous devons maintenant effectuer des reprises de traçage. Nous les ferons faire en même temps que les stationnements "PMR" prévus à notre Agenda d'accessibilité.

- L'éclairage public du Lotissement du Gué Marie a été mis en service début Juin. Pour le moment cela n'a pas d'incidence sur notre contrat de maintenance puisque les nouveaux lampadaires compensent ceux qui ont été retirés rue Nationale.

- Comme nous l'avions indiqué lors du vote du budget, nous allons préparer un projet d'amélioration de la signalétique côté Nord de la Rue Nationale afin de mieux signaler l'IME (ou plutôt la MAS), le Service Jeunesse de la CdC, le Cimetière et le Funérarium. Un appel à volontaires sera lancé prochainement pour constituer un GTP à cet effet.

Cimetière

Le GTP a tenu une nouvelle réunion le 12 Mai. Celle-ci a été essentiellement consacrée à la question des tombes et caveaux présentant une situation de danger. Une pancarte d'information va être mise en place devant chacune d'elles. La commune prendra ensuite les mesures nécessaires.

Par ailleurs le règlement va être modifié sur la question de l'utilisation des espaces situés devant les tombes. Une information a déjà été mise en place pour inciter les familles à retirer les ouvrages et plantations non conformes au règlement actuel.

En ce qui concerne la poursuite du programme de réfection des allées, nous avons lancé une consultation d'entreprises. Nous avons pris la décision en fin de compte d'intégrer les 7 allées qui se trouvent dans la partie haute du cimetière à droite de l'allée principale.

M. PASQUIER suggère de rajouter la dernière allée près du mur afin de terminer l'aménagement de cette partie du cimetière.

Le Maire prend note de la remarque. Il remercie M. GIRAULT pour le travail accompli sur place pour le recensement des tombes et de leur état, préalable indispensable au travail du GTP.

Rentrée scolaire

Les deux directions d'écoles vont changer à la rentrée de Septembre.

A l'école maternelle, Emmanuel Paris, appelé à d'autres fonctions, sera remplacé par Mme Laurence Leguy, précédemment en poste au Luart.

A l'école élémentaire, le poste de Direction sera confié à Mr François Leduc qui assurait précédemment cette fonction à La Chapelle Gaugain.

Instruction des Documents d'Urbanisme

L'une des conséquences de la fusion des 2 Communautés de Communes tient au fait que l'instruction des documents d'urbanisme de la commune (CU, PC) ne sera plus faite à titre gracieux par les services de la DDT.

La taille de la nouvelle collectivité nous fait rentrer en effet dans le champ des communes qui doivent se passer de l'aide des services de l'Etat dans ce domaine.

Il n'est pas pour le moment dans l'intention de la future nouvelle CdC de créer un service instructeur.

La solution consistera donc de recourir à un service déjà existant, comme le font déjà les communes de Brières-Gesnois qui font appel aux services instructeurs existant à La Ferté-Bernard ou au Mans-Métropole.

L'impact pour notre budget sera de l'ordre de 8.000€ par an.

Deux rencontres sont organisées prochainement avec chacun des deux services instructeurs. Chaque commune pourra ensuite se positionner par rapport à l'un ou à l'autre.

Personnel communal

Jean-Philippe Lespagnol, retenu pour remplacer Didier Esnault, a pris ses fonctions le vendredi 10 Juin.

Pour assurer la succession de Guillaume Chevallier au Centre Culturel Epidaure, nous avons conclu un contrat d'emploi d'avenir avec Mr Jonathan Cabaret qui a pris ses fonctions le 1er Juin.

A la Médiathèque, Mlle Doriane Goupil qui habite au Mans effectuera à partir du 4 Juillet une mission de Service Civique d'une durée de 8 mois. Titulaire d'un DEUST Métiers des Bibliothèques et Documentation, elle est étudiante à l'Université de Limoges.

Abris de touche

Nous devons procéder au remplacement et au changement de localisation des deux abris de touche qui n'étaient plus règlementaires.

Pour des produits similaires, nous avons préféré la proposition de Casal Sport (2.167€ HT) à celle d'Intersport (2.233€ HT)

Communauté de Communes

Les conseils municipaux du territoire et le Conseil Communautaire, lors de sa dernière réunion de jeudi dernier, ont approuvé l'arrêté de projet de périmètre de la nouvelle Communauté de Communes pris par Mme La Préfète le 26 Avril.

Au début de l'Automne, les conseils municipaux seront appelés à se prononcer sur le nom, le siège et les compétences du nouvel EPCI.

Le Maire ajoute que parmi les différentes propositions de nom, le nom "Cœur de Sarthe" récolte de nombreux suffrages.

Parallèlement, les travaux de préparation du mariage avec la Communauté de Communes de Brières-Gesnois suivent leur cours.

Deux séries d'ateliers ont été organisées les 27 Mai et 17 Juin, portant notamment sur les Zones d'Activité, l'enseignement musical, les services Petite Enfance-Jeunesse et la Communication, l'état d'avancement et le contenu de nos schémas de Mutualisation.

M. GIRAULT souhaiterait avoir les comptes rendus de ces réunions.

Nous avons par ailleurs entamé des travaux avec l'administration sur les questions d'harmonisation fiscale.

Lors de sa réunion de jeudi, le conseil a aussi été amené à prendre position sur l'intention d'achat d'une grande parcelle de 6.700 m² sur la Zone de la Vollerie par la Sté d'Exploitation Forestière du Val de Loir dont le siège est à la Bazoge.

Cette Société exerce une activité d'exploitation forestière, de négoce du bois et de production de copeaux. Elle a l'intention de construire 2 bâtiments de 785 m², l'un fermé servant d'atelier et abritant le matériel, l'autre ouvert, servant au stockage du bois.

Précisons aussi que le Chantier de Rénovation du Bâtiment du Centre Social suit son cours, même s'il a pris un retard de deux semaines.

Divers

- Lotissement de la Petite Charmoie

On voit enfin le bout de cette opération. La forte réduction du prix de vente de la dernière parcelle, la parcelle N°17, a permis très rapidement le déblocage du dossier. Un compromis vient d'être signé avec les acheteurs intéressés le 14 Juin.

- Nous avons procédé à l'achat d'un lot de 10 barrières. Cela permettra notamment d'empêcher tout stationnement intempestif sur le trottoir de la Rue Nationale situé en contrebas de l'auto-école.

- Nous avons aussi pris la décision de retenir la proposition de la Sté SIMTEL pour le renouvellement de l'installation téléphonique de la mairie et disposer de fonctions améliorées, notamment en matière d'accueil des appelants. Coût de l'investissement : 1 965 € HT.

- Après le passage des voitures du Classic Grand Tour le samedi 11 Juin, un peu gâché par un temps maussade, nous accueillerons le dimanche 26 les véhicules qui participeront à la sortie commémorative des 110 ans du Grand Prix de France 1906.

170 autos-motos de 1896 à 1986 sont au programme. Elles feront étape non pas Place du Château mais sur les parkings situés autour du rond-point de la Poste. La commune assurera un service de café.

- "Jour de la Nuit" : nous avons retenu la proposition de l'Association Nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) représentée à Bouloire par Mme Françoise Dauriennes d'organiser le samedi 8 Octobre le "Jour de la Nuit". Il s'agit d'un ensemble d'animations - présentation d'un diaporama, observation du ciel avec télescopes etc -destinées à sensibiliser le public sur les questions de "pollution lumineuse".

A cette occasion il est prévu que soit signée la Charte de l'Association par laquelle la commune s'engage à faire évoluer l'éclairage public afin d'en limiter l'impact sur l'environnement tout en diminuant la facture énergétique.

- Elevage avicole de Mortoeuvre au Breil-sur-Mérize

Par un arrêté en date du 10 Mai, Mme la Préfète a autorisé l'exploitation par Mr et Mme Fougeray de cet élevage composé de 2 bâtiments d'une superficie de 2.900 m² pour 69.600 emplacements volailles soit 100.800 Animaux-Equivalents. Cet arrêté est évidemment assorti d'un ensemble de prescriptions applicables aux installations classées de cette nature.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

01 - TRAVAUX DE VOIRIE 2016 – DEVOLUTION DES TRAVAUX

Le Maire rappelle que par délibération du 4 avril 2016, le Conseil Municipal a défini le programme voirie 2016 et choisi de réaliser les travaux suivants pour un montant estimé à 13 125 € HT, soit 15 750 € TTC :

- Route de la Roulée (4 325 € HT)
- Chemin des Bougeries (8 800 € HT) pour une longueur d'environ 300 m.

Il indique que 3 entreprises ont répondu à la consultation.

Après ouverture des plis, les propositions sont les suivantes pour un cahier des charges identique :

Entreprises	Roulée € HT	Bougeries € HT	Total € HT	Total € TTC
PIGEON	4 100,00	6 630,00	10 730,00	12 876,00
EIFFAGE	4 069,50	5 780,00	9 849,50	11 819,40
COLAS	4 266,25	6 209,75	10 476,00	12 571,20

Sur proposition de la Commission des marchés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- décide de retenir la proposition EIFFAGE pour un montant de 9 849,50 € HT,
- dit que ces travaux sont inscrits en section d'investissement du Budget Primitif,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision, et notamment le marché à intervenir avec l'entreprise attributaire.

02 - RENOVATION DU HALL D'ENTREE ET DE 2 CLASSES A L'ECOLE PRIMAIRE RC1

En vue de poursuivre le programme de rénovation des classes des écoles, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la rénovation du hall d'entrée et de 2 classes à l'école primaire René Cassin 1, rue Montreul, au cours de l'été prochain.

Il indique que les travaux envisagés comprennent la réfection des murs avec mise en place de toile de verre et peinture. Il ajoute que les sols seront remis en état par le Service Technique.

2 propositions ont été reçues suite à la consultation :

- entreprise BOUET pour un montant de 10 654 € HT,
- entreprise DAURIANNES pour un montant de 12 800,81 € HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour,

- retient le devis de l'entreprise BOUET, pour un montant de 10 654 € HT, soit 12 784 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

03 - PROJET ECOLES 2017-2018 – CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Le Maire rappelle l'historique de ce projet à l'étude depuis 2011.

Le conseil municipal a pris en Juin 2011 la décision de réaliser un Plan Directeur d'évolution des Bâtiments et Equipements Scolaires.

Ce Plan avait pour objet de constituer un cadre et une référence pour la planification, les prises de décision et la cohérence d'une démarche pluriannuelle en vue de répondre notamment aux besoins suivants : agrandissement de la capacité de la cantine scolaire, élimination rue des Maillets de la classe SCAN vétuste et construction d'une nouvelle classe en contrepartie, construction d'un préau à l'école maternelle, besoins de capacité de stationnement nouvelles et désengorgement des voies d'accès aux heures d'entrée et de sortie, rénovation intérieure des classes, rénovation des cours des écoles et agrandissement de la cour de l'école élémentaire de la rue Montreul etc

Le conseil municipal a ensuite décidé de faire appel au cabinet A3dess qui a réalisé étude, plans et estimatifs de coûts, éléments sur lesquels le conseil municipal, après plusieurs réunions du Groupe de Travail et de Propositions, s'est appuyé pour approuver le Plan Directeur lors de sa réunion du 16 Décembre 2013.

C'est dans le cadre de ce Plan qu'ont d'ores et déjà été réalisées un certain nombre d'opérations telles que la rénovation intérieure d'une grande partie des classes, la réfection de toutes les cours d'écoles etc

Au Printemps 2014, tenant compte notamment de constats faits par l'Inspectrice de l'Education Nationale, la Direction de l'école élémentaire etc, il a été décidé d'étudier une nouvelle option de ce Plan Directeur, cette nouvelle option consistant à regrouper tous les bâtiments et équipements scolaires sur le site de la rue Montreuil et donc de transférer de la rue des Maillets au site de la rue Montreuil l'actuelle école René Cassin 2.

Il a été fait à nouveau appel au Cabinet A3dess pour réaliser de nouvelles esquisses et de nouveaux estimatifs de coûts qui ont été examinés par le GTP. Plusieurs visites d'écoles récemment construites ont également été organisées.

Lors de sa dernière réunion du jeudi 12 Mai 2016, le GTP a retenu les principaux éléments du cahier des charges du projet.

L'étape suivante de la démarche consiste à procéder au choix d'un Maître d'œuvre qui aura notamment pour mission de construire précisément le projet et d'en assurer l'exécution au cours des deux années 2017 et 2018.

Le Maire donne lecture d'un document intitulé "Projet écoles 2017-2018", indiquant que c'est ce document qui servira de base à la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre.

Après échange, il invite les conseillers à se prononcer sur le projet et sur la consultation pour le choix du maître d'œuvre.

M. GIRAULT intervient sur le tableau envoyé aux conseillers sur les effectifs des écoles et les prévisions jusqu'en 2020. Il souligne qu'en 2020 l'effectif prévisionnel à l'école maternelle est estimé à 91 élèves et rappelle que ce chiffre constitue actuellement le seuil pour conserver 4 classes. En dessous de ce nombre, il y aurait fermeture de classe.

Le Maire précise que le tableau ne constitue que des prévisions, établies en fonction des naissances et des logiques de passage d'une classe à l'autre, mais que ces effectifs peuvent être soumis à des mouvements qu'on ne maîtrise pas (déménagements, arrivées sur la commune de familles avec enfants, demandes d'inscription d'enfants extérieurs ...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- valide le projet Ecoles tel qu'il a été présenté,
- décide de recourir à la procédure adaptée pour attribuer une mission de maîtrise d'œuvre pour finaliser et suivre l'exécution du projet Ecoles,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

04 - CHANGEMENT DE LOCATAIRE DANS UN CABINET DE LA MAISON MEDICALE

Le Maire informe le Conseil que M. Joao REIS MARTINS MOREIRA DOS SANTOS, kinésithérapeute, a donné son congé, à compter du 1^{er} juin 2016, pour la location du cabinet professionnel situé dans la maison médicale.

Il propose de louer ce cabinet à compter de cette même date à Mme Maria RIBEIRO DA SILVA PINTO, sur la base d'un loyer mensuel de 274 € HT soit 328,80€ TTC, révisable chaque année. Le bail, d'une durée de 6 ans, sera établi par Maître Adamy, notaire à BOULOIRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- décide de louer à Mme Maria RIBEIRO DA SILVA PINTO un cabinet à la Maison médicale située 1 rue du Docteur Almir Breteau, à compter du 1^{er} juin 2016, pour une durée de 6 ans,
- fixe le loyer mensuel à 274 € HT, révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice des loyers des activités tertiaires du 1^{er} trimestre publié par l'INSEE, l'indice de départ étant celui du 1^{er} trimestre 2016 (108,20),
- dit que le contrat de location sera établi par Maître Adamy, notaire à Bouloire,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

05 - ENFANTS EXTÉRIEURS SCOLARISÉS À BOULOIRE – PARTICIPATION FINANCIÈRE DES COMMUNES DE RÉSIDENCE – ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 6 juillet 2010, le Conseil Municipal a instauré le principe de participation financière des communes de résidence pour les enfants extérieurs scolarisés à Bouloire.

Pour l'année scolaire 2015/2016, il convient de réactualiser les montants de participation à demander aux communes en fonction de l'évolution des dépenses de fonctionnement des écoles.

Pour l'année 2014, le montant des dépenses de fonctionnement dans les écoles de Bouloire s'est élevé à :

- école maternelle : 109 684 € pour 110 élèves, soit 997 € par élève,
- école primaire : 84 379 € pour 164 élèves, soit 514 € par élève,

Pour l'année scolaire 2015/2016, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation financière des communes de résidence pour les enfants scolarisés à Bouloire selon les montants suivants :

- enfant accueilli à l'école maternelle : 900 €,
- enfant accueilli à l'école primaire : 514 €.

Après en avoir délibéré et par 18 voix pour, le Conseil Municipal sur proposition du Maire :

- fixe le montant de la participation des communes de résidence pour l'année scolaire 2015/2016 à :
 - enfant accueilli à l'école maternelle : 900 €,
 - enfant accueilli à l'école primaire : 514 €.
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision.

06 - CESSION DU LOT N° 17 (DERNIER LOT) AU LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE

Le Maire rappelle aux élus présents qu'il reste une dernière parcelle à vendre dans le lotissement communal de la Petite Charmoie, lotissement qui est proposé à la vente depuis 2007. Afin de solder cette opération et rembourser l'emprunt en cours, le Conseil Municipal a été invité à réduire de manière très importante le prix de ce terrain de manière à le rendre très attractif au niveau financier. Aussi, une délibération de principe a été prise le 9 mai 2016 pour proposer la dernière parcelle à vendre au prix de 7 000 € HT.

Il indique qu'en tant que commune de plus de 2 000 habitants, il est obligatoire de consulter le service France Domaine pour avoir une estimation de la valeur vénale des immeubles en vue de leur cession, mais que cet avis est un avis simple que la Commune n'a pas l'obligation de suivre. Par avis du 21 juin 2016, France Domaine a estimé à la valeur vénale du lot n° 17 à 18 300 € TTC.

Le Maire propose au Conseil de maintenir le prix de ce dernier lot, portant le n° 17, cadastré ZT 444 et d'une superficie de 572 m², à 7 000 € HT, soit 8 203,48 € TTC, pour les raisons suivantes :

- parcelle proposée à la vente depuis presque 10 ans,
- pas d'offre pour son acquisition pendant cette période sauf depuis la décision du 9 mai 2016 prise par le Conseil Municipal pour une baisse significative du prix,
- opération du lotissement soldée en 2016, donc plus de budget à faire, ni d'opérations comptables,
- remboursement de l'emprunt souscrit et donc plus d'intérêts à payer.

Vu les délibérations du Conseil Municipal des 12 avril 2006, 4 octobre 2010, 6 mai 2013, 14 avril 2014, 26 janvier 2015 et 9 mai 2016 fixant le prix de vente des terrains du lotissement communal de la Petite Charmoie,

Considérant la nécessité de clôturer l'opération du lotissement communal de la Petite Charmoie,

Considérant que le lotissement de la Petite Charmoie a fait l'objet d'une option au régime du réel normal pour la taxe à la valeur ajoutée et qu'il convient d'établir des prix de vente hors taxes et hors frais, étant précisé que les acquéreurs devront s'acquitter en sus de la taxe sur la valeur ajoutée, des frais d'acquisition, d'enregistrement, de publication, etc ...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, le Conseil Municipal :

- fixe le prix de vente du dernier lot, lot n° 17, du lotissement de la Petite Charmoie à 7 000 € HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération, y compris l'acte de vente à intervenir sur cette base.

► TARIF DE LOCATION DU THEATRE AU CENTRE CULTUREL EPIDAURE

Le Maire rappelle aux conseillers que le Théâtre Epidaure est en priorité mis à disposition de la Compagnie Jamais 203, de l'association "Théâtre Epidaure" et des associations de la commune pour organiser leurs différentes manifestations.

Le Maire ajoute que, jusqu'à présent, le Théâtre n'était pas loué à des utilisateurs extérieurs. Mais, ces derniers temps, il a été sollicité à plusieurs reprises pour des demandes ponctuelles de location (cas par exemple de la Cie des Anges Heureux de Tresson, d'une Cie de Théâtre de Chartres pour un spectacle privé destiné aux salariés d'une entreprise de Pompes Funèbres etc) et il considère que ce peut être une source de recettes pour la commune à ne pas négliger, même si cela restera toujours marginal du fait du taux d'occupation du Théâtre.

Il propose de ce fait qu'un tarif de location soit fixé. Il pourrait être de 300€/jour, sans compter bien entendu les frais de personnel de régie.

M. AMESLON demande si les locataires pourront utiliser le matériel en place et Mme DELOUBES ajoute que le matériel est fragile et très cher.

M. PASQUIER demande qu'un chèque de caution soit exigé pour réparer les éventuelles dégradations.

Le Maire explique qu'il conviendra d'établir un cahier des charges qui précisera les différentes modalités de la location et qui contiendra les exigences de la Commune en matière d'utilisation du matériel, de la présence d'un régisseur, de la sécurité à assurer ...

M. PAPILLON expose qu'il existe déjà un conflit sous-jacent entre les associations et les compagnies en place pour l'utilisation du plateau.

Mme DELOUBES ajoute que les troupes amateurs de Bouloire ne peuvent faire des échanges de spectacles avec des troupes des communes voisines, car le plateau n'est jamais disponible.

Le Maire rappelle que la Compagnie en place n'est pas propriétaire des lieux. Elle a la priorité en terme de planning mais, pour les créneaux disponibles, c'est la Commune qui doit avoir la maîtrise de l'occupation et donc décider de louer ou non à des utilisateurs extérieurs, et selon des conditions déterminées par un cahier des charges qui reste à établir.

M. GIRAULT propose dans un premier temps de réserver les occupations par des utilisateurs extérieurs à des compagnies qui sont en relation avec la Commune.

Mme DELOUBES met l'accent sur le risque de détérioration du matériel si plusieurs personnes l'utilisent, d'autant que dans ces cas, il est toujours difficile de trouver la personne effectivement responsable des détériorations.

Le Maire indique que la Compagnie Jamais 203 peut profiter de ces utilisations ponctuelles pour proposer ses services en tant que régisseur.

M. PAPILLON indique que dans un premier temps, il serait souhaitable d'établir un projet de règlement pour l'utilisation ponctuelle du théâtre par des locataires extérieurs.

Compte tenu des discussions, le Maire indique la décision est reportée.

2.3 POINTS DIVERS

07 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat de 2 écrans informatiques auprès d'Oceanet pour 400,28 € HT,
 - * Achat d'une débroussailleuse auprès de Districo pour 350 € HT,
 - * Achat de 2 abris de touche auprès de Casal Sport pour 2 166,90 € HT,
 - * Réalisation d'un relevé topographique du secteur Cours du Louvre et du Croissant par le Cabinet BARBIER pour 1 950 € HT,
 - * Travaux de peinture pour des marquages au sol (passages piétons...) par AXIMUM pour 460 € HT.

- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrat d'assurance et indemnité de sinistre : Néant
- Concession dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par Sarthe Lotissement à M. COUE et Mme BLOT d'une propriété non bâtie au 10, rue Robert Doisneau,
 - * Vente par Mme LEPROUST à M. Mme GIRAULT d'une propriété non bâtie à La Pointe de Judas,
 - * Vente par Mme CHAMBRIER à SCI du 244 rue de Ruaudin d'une propriété bâtie au 72 b, rue Nationale,
 - * Vente par Mme CARREAU à Mme COURTOIS ROCHETEAU d'une propriété bâtie au 5, rue de Haute Rue,
 - * Vente par M. MASSOT à M. CORRE et Mme LEDUC d'une propriété bâtie au 30, rue Jacques Prévert,
 - * Vente par M. ROGER à M. Mme MERCIER d'une propriété bâtie au 23, rue Marie Curie,
 - * Vente par M. MERCIER à M. CHEVEREAU et Mme JOUIE d'une propriété bâtie au 8, rue du Collège,
 - * Vente par les consorts LEVILAIN à M. PORTE d'une propriété boisée à La Blatonnière.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

08 - CANTINE SCOLAIRE - PROJET D'INSCRIPTIONS A L'ANNEE ET REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE LA PAUSE MERIDIENNE

Le Maire expose à l'assemblée qu'actuellement, toute liberté est laissée aux parents pour mettre ou non leurs enfants à la cantine au jour le jour. La responsable de la cantine ne connaît donc le nombre d'enfants mangeant à la cantine que le matin même suite au comptage transmis par les enseignants.

Afin de faciliter la gestion des achats de denrées alimentaires et d'éviter le gaspillage, il indique qu'il serait opportun de mettre en place une inscription à l'année, laissant aux parents la possibilité d'inscrire leurs enfants, soit tous les jours, soit 1, 2 ou 3 jours fixes par semaine mais pour toute l'année scolaire.

Par ailleurs, une possibilité d'inscription exceptionnelle serait laissée pour un maximum de 3 repas par mois. Le livret de bonne conduite avec les feux continuerait à être utilisé permettant, si nécessaire, de sanctionner les enfants ayant un comportement inadéquat à la cantine et de prendre les mesures en conséquence (rappels à l'ordre, exclusion temporaire ou définitive), mais également de faire connaître aux parents le comportement de leurs enfants.

Le Maire explique au Conseil qu'avant de mettre en place cette nouvelle procédure, il convient d'adopter un règlement intérieur du service de la cantine et de la pause méridienne.

Il présente le projet de règlement qui fait l'objet de quelques modifications ou précisions à la demande des conseillers portant sur les points suivants : absence des instituteurs, absence en cas de maladie, régimes particuliers, règles de vie, discipline.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- donne son accord pour la mise en place d'une inscription à l'année à la cantine,
- approuve le règlement intérieur du service de la cantine et de la pause méridienne,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Fossés suite aux orages**

M. GIRAULT signale que de nombreux fossés sont bouchés ou ensablés suite aux fortes pluies de ces derniers jours.

M. AMESLON répond qu'il est en train de faire l'inventaire des fossés à curer sur la Commune et qu'une consultation va être lancée prochainement auprès des entreprises.

M. PASQUIER explique qu'il ne faut pas toucher aux fossés maintenant car les talus vont s'effondrer dans les fossés en raison de l'excès d'eau dans la terre.

*** Presbytère**

M. GIRAULT signale que la toiture du presbytère est pleine de mousse et qu'il manque quelques tuiles. Il indique également que pour le petit bâtiment à l'entrée donnant sur la rue, il conviendrait de balayer la toiture pour enlever la mousse et de remettre quelques tuiles de rive. Le Maire prend note des remarques.

*** Diagnostic Assainissement**

Suite à une question de M. GIRAULT, le Maire explique qu'à son avis Audit Environnement considère que sa mission est terminée et que cette société ne proposera pas de solutions alternatives à celles préconisées lors de la réunion de présentation du schéma.

*** Chemins du Vieux Château et des 4 Vents**

Mme ASSE-ROTTIER signale qu'il y a de nombreux trous dans ces chemins et demande si un entretien est prévu. Le Maire prend note de la demande, qui est récurrente tous les ans. Il ajoute que la Commune sera sans doute amenée l'an prochain à renforcer la route de Surfonds.

*** Lierre sur un mur dans la rue des Maillets**

Mme DUFOUR-BRAY indique qu'il y a du lierre sur le mur qui longe la rue des Maillets vers la rue du Jeu de Paume qui déborde largement sur le trottoir, rendant difficile le passage des piétons. Il conviendrait de le faire couper par les propriétaires.

*** Ragondins**

M. PASQUIER indique qu'il a été dernièrement à une réunion du FDGDON pour la lutte contre les ragondins. Il précise qu'à Bouloire il n'y a plus de structure qui agit en ce domaine. M. AMESLON expose que c'est le Syndicat du Dué et du Narais qui est chargé des opérations de piégeage sur la Commune. Au niveau de la rémunération des piégeurs, M. PASQUIER indique qu'il faut être vigilant afin de ne pas payer et le FDGDON et le Syndicat du Dué et du Narais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Régis PASQUIER

Les Conseillers Municipaux